

# Livret d'accueil - rentrée 2024-2025

<b>Direction des affaires scolaires</b>  2 Rue de l'Eglise 95320 St Leu La Forêt  Tél : 01 30 40 22 04	<b>Ecole élémentaire Marcel Pagnol</b>  2, rue Emile Bonnet 95 320 Saint Leu la forêt  <i>Blog :</i>   <i>Directrice :</i> Mme Lemonnier  Tél : 01 39 95 39 97  Mail : <a href="mailto:0950326n@ac-versailles.fr">0950326n@ac-versailles.fr</a>	<b>Activités périscolaires et centre de loisirs</b>  <i>Directeur :</i> Désir Quenum  Tél : 01 30 40 22 72 Port : 06 45 17 77 53
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **Bienvenue !**

*Arriver dans une nouvelle école, c'est entrer dans un univers inconnu.*

Pour vous accompagner, voici des informations pratiques concernant la vie de notre école.

N'hésitez pas à consulter et à conserver ce livret pour qu'il vous soit utile tout au long de cette année.

Une scolarité réussie s'appuie sur une relation de confiance entre la famille, l'enfant et l'école.

A ce trio, nous ajouterons nos partenaires des temps périscolaires qui gèrent les temps de cantine, d'étude et de garderie.

Cette confiance passe par un respect mutuel et une communication sereine.

En 2023-2024, notre école comptait 238 élèves répartis en 9 classes. Chaque classe comptait de 23 à 30 élèves. La composition des classes varie d'une année sur l'autre en fonction des effectifs et du nombre de classes. Les âges peuvent être mélangés. La composition des classes est transmise aux familles le jour de la rentrée. A la rentrée 2024, notre école comptera 10 classes.

## **Horaires :**

### **✓ De l'école**

Les élèves ont classe de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les entrées ont lieu de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30.

Le respect de ces horaires assure la sérénité de chacun, à commencer par celle de vos enfants.

### **✓ Des temps périscolaires proposés par la municipalité sous sa responsabilité :**

- *Accueil de loisirs* du matin de 7h15 à 8h20 au sein de notre établissement ;
- *La restauration scolaire* de 11h30 à 13h20. Les élèves se déplacent au restaurant scolaire le temps de leur repas.
- *L'étude surveillée* de 16h30 à 18h est assurée par du personnel enseignant ou du personnel communal. Un temps de goûter est prévu de 16h30 à 17h. Le goûter doit être fourni par la famille. A 17h, les enfants rentrent en étude surveillée. Le

Rentrée : lundi 02/09

8h20-8h30 pour les élèves du CE1 au CM2

8h45 : entrée des CP (à confirmer par mail le 31/08)

responsable s'assure que tous les élèves soient au travail. Aucun enfant ne peut être récupéré avant 18h.

- *L'accueil de loisirs* du soir de 18h à 19h10.

Ces différents services : cantine, étude et garderies sont payants et accessibles après inscription en mairie auprès du service éducation. La réservation des activités de restauration scolaire, d'études surveillées et d'accueil de loisirs du soir est obligatoire. Cette réservation s'effectue sur votre espace citoyen, par mail ou en retirant une fiche de réservation à la DASEJS.

**En début d'année, vous informerez l'enseignant de votre enfant de son rythme habituel.** Vous devrez ensuite notifier tout changement par le biais du cahier de liaison.

### L'équipe pédagogique :

- ✓ La *directrice* : M<sup>me</sup> LEMONNIER. Elle assure la coordination pédagogique et les responsabilités administratives tout en étant chargée d'enseignement à mi-temps.
- ✓ Les enseignants ont pour missions l'enseignement et l'éducation à la vie en collectivité.
- ✓ Des *AESH* chargés du suivi d'élèves en situation de handicap.
- ✓ Le *Réseau d'Aides Spécialisées (RASED)*. Ces aides ne se substituent pas à l'action de l'enseignant, mais au contraire, se font en étroite collaboration avec celui-ci. La mission des enseignants du RASED est un travail de prévention et de soutien auprès d'enfants présentant des difficultés. Ils interviennent à la demande des enseignants. La psychologue de l'école, Mme Klayer, est joignable par téléphone au 06.30.49.38.00 (lundi/jeudi/vendredi). Il vous suffit de lui laisser un message. Elle ne peut intervenir en relation individuelle avec votre enfant qu'avec votre accord.

### Organisation des cycles de l'école :

L'école primaire (maternelle et élémentaire) est organisée en cycles pluriannuels.

Cycle 1 : le cycle des apprentissages premiers qui comprend toutes les classes de l'école maternelle.

Cycle 2 : le cycle des apprentissages fondamentaux commence en CP et se poursuit jusqu'au CE2. Ce cycle permet à l'élève d'acquérir les langages de base (français et mathématiques) et d'accéder progressivement à l'autonomie.

Cycle 3 : le cycle des approfondissements est celui des deux dernières années de l'école élémentaire et se poursuit jusqu'en 6<sup>ème</sup> (CM1, CM2 et 6ème). Ce cycle poursuit les apprentissages précédents et introduit les premiers concepts et les démarches propres aux disciplines qui structureront la scolarité au collège.

### La communication avec les enseignants :

✓ Votre enfant dispose d'un cahier de liaison (école-famille). Les mots de l'enseignant sont à signer afin de signifier que vous les avez bien reçus. Ce cahier est aussi à votre disposition.

✓ Les enseignants peuvent vous recevoir sur rendez-vous. Merci de bien vouloir les attendre devant le portail en cas de rendez-vous. Pour des raisons de sécurité, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'école sans autorisation préalable.

✓ Certains enseignants utilisent également Beneylu pour communiquer avec les familles. Il s'agit d'un site internet (et application pour le téléphone portable) où les enseignants peuvent vous contacter et être contactés, déposer les devoirs, les documents de la classe, des photos des projets...

**La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.** Votre enfant peut s'absenter pour des motifs légitimes : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Il vous faudra justifier **par écrit** sur le cahier de liaison le motif de l'absence.

**Une attestation d'assurance** en responsabilité civile et *individuelle accident* au nom de votre enfant vous sera demandée en début d'année. Elle est obligatoire pour les sorties facultatives (dépassant les horaires de classe).

**La coopérative d'école,** affiliée à l'Office Central de Coopération à l'École (organisme présidé par l'Inspecteur d'Académie), sert à financer les projets de classe et tout ce qui ne rentre pas dans la dotation municipale. Elle est financée par vos dons et les bénéfices des actions entreprises par les parents et les enseignants.

**Équipement de l'école :** Les classes sont toutes dotées de tableaux numériques et bénéficient d'un ensemble de tablettes utilisables dans toutes les classes.

### **Matériel des élèves :**

✓ Les listes de fournitures sont remises en fin d'année aux enseignants du niveau inférieur. Elles sont ensuite également disponibles sur le blog de l'école. Les cartables à roulettes sont proscrits.

✓ Merci de marquer le nom de votre enfant sur son matériel : vêtements, stylos... Les vêtements oubliés sont regroupés au rez-de-chaussée du bâtiment principal. N'hésitez pas à venir les récupérer après accord du personnel de surveillance. Tous les ans, en fin d'année scolaire, les vêtements qui n'ont pas été récupérés sont donnés à une œuvre.

### **La ou les association(s) de parents d'élèves et le conseil d'école :**

Elles sont le relais entre les parents d'élèves et les acteurs du système éducatif. Elles regroupent et transmettent vos demandes auprès de l'école et de la mairie, notamment en participant au conseil d'école.

Les listes des fédérations et de leurs représentants sont affichées au portail de l'école. Vous pouvez également les rejoindre.

En octobre, l'ensemble des parents d'élèves de l'école élira les représentants qui siégeront pour vous au conseil d'école. Il est important que tous les parents s'expriment au cours de cette élection afin d'être représentés dans la vie de l'école. Ce vote a lieu par correspondance, le matériel vous sera remis via le cahier de correspondance de votre enfant.

Les participants au conseil d'école sont : l'équipe pédagogique, le(s) représentant(s) du Maire, le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale), les représentants élus des parents d'élèves (en nombre égal à celui des classes de l'école), l'inspectrice éventuellement...

#### Le rôle du conseil d'école :

✓ Il approuve le règlement intérieur, l'organisation d'activités complémentaires éducatives et le projet d'école.

✓ Il est informé de la vie de l'école, donne son avis et formule des demandes. Vos représentants élus y expriment vos questions, vos remarques et vos suggestions.

#### PAI :

Si votre enfant a besoin de prendre un traitement médical à l'école (à cause de son asthme, une allergie...), il vous faut remplir un formulaire de PAI l'année d'entrée dans notre école. Chaque année suivante, il vous sera demandé de compléter un formulaire de reconduction en l'accompagnant d'une nouvelle ordonnance. La date de validité du traitement fourni doit couvrir l'année scolaire entière.

Le formulaire de mise en place ainsi que celui de reconduction sont à votre disposition sur le blog de l'école.

#### Évaluation et notation :

L'Éducation Nationale prévoit des temps d'évaluations :

- nationales en septembre et janvier pour les CP
- nationales en septembre pour les CE1 et CM1.

Les résultats obtenus à ces évaluations vous seront communiqués.

L'année scolaire est découpée en 2 semestres. A la fin de chaque semestre, le livret scolaire de votre enfant vous sera remis pour signature. Les éléments du programme travaillés dans le semestre y sont évalués selon 4 graduations de positionnement : Non Atteint (NA), Partiellement Atteint (PA), Atteint (A) et dépassés (A+). C'est ce système de notation que vous retrouverez sur les évaluations de votre enfant.

Les livrets de votre enfant sont consultables sur [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr). Pensez à les télécharger régulièrement.

## Conseils aux parents :

Apprendre à lire, c'est nouveau, ce n'est pas facile et c'est long.

L'enfant ne réalise pas toujours les efforts que va lui demander l'apprentissage de la lecture. En début d'année de CP, il est indispensable de relire quotidiennement les supports scolaires (15 minutes suffisent !). La lecture régulière de tout support favorise la réussite scolaire.

Faites confiance à l'enseignant :

Il connaît sa méthode et respecte le rythme de l'enfant. Ne cherchez pas à préparer les notions suivantes.

Faites confiance à votre enfant :

Il finira par prendre de l'assurance, plus ou moins vite selon sa personnalité, sa maturité et son environnement.

**C'est la collaboration parents-enseignant qui sera le meilleur gage de réussite.**

Quel est votre rôle de parent ?

Dialoguez avec votre enfant : s'intéresser à sa journée d'école, regarder ses cahiers avec lui, l'encourager, le rassurer, valoriser ses réussites ... mais aussi redire les règles (se concentrer, écouter, ne pas bavarder ...) et marquer, vérifier et renouveler régulièrement le petit matériel (tubes de colle, crayons à papier...) donc prévoir une réserve à la maison.

Faites le point régulièrement avec l'enseignant.

L'entrée au CP marque un changement dans le rythme de votre enfant. Une bonne qualité de sommeil est un atout pour la réussite scolaire. La recommandation pour un enfant de 6 à 13 ans est 9 à 11 heures de sommeil.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le bon usage des écrans dans le cadre familial. Vous trouverez sur le site <https://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr> des conseils sur les contenus et les temps d'écran adaptés à chaque âge. Entre 6 et 9 ans, l'écran peut devenir un outil d'apprentissage mais comme tout apprentissage, il doit être encadré et accompagné.